

REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE MARADI  
DEPARTEMENT DE DAKORO  
COMMUNE RURALE DE ROUMBOU1

**PROCES-VERBAL DE LA 1ERE SESSION ORDINAIRE DE LA  
COMMUNE RURALE DE ROUMBOU1,**

**AU TITRE DE L'ANNEE 2022.**

Mars 2022

L'an-deux-mille-vingt-deux, et les 28, 29, 30 et 31 Mars s'était tenue dans la salle de réunion de la mairie de Roumbou 1, la première session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l'année 2022. Après la fatiha et les mots de bienvenue du président du Conseil, le Préfet a donné des conseils aux participants : être vigilant pour la sécurité, faire attention aux contenus des réseaux sociaux, œuvrer pour la cohésion sociale. Puis le Maire a repris la parole pour procéder à l'ouverture des travaux de la session. Les points suivants ont constitué l'ordre du jour de cette session :

- ✚ Lecture du procès de la session précédente ;
- ✚ Informations ;
- ✚ Situation financière du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 ;
- ✚ Recrutement Agent SMEA
- ✚ Construction du Parc à Bétail du marché de Sakabal
- ✚ Vente des céréales à prix modéré ;
- ✚ Divers.

Etaient présents à cette session neuf des onze conseillers de la commune, (les deux absents sont excusés car l'un est candidat à un concours professionnel et l'autre devrait représenter le Maire au Forum sur l'Education), le représentant du chef de canton du Birnin Lallé, le secrétaire municipal, le receveur, le directeur départemental du plan, le chef service environnement (liste voir annexe).

### **1. Lecture du procès-verbal de la session précédente :**

Il s'agissait de faire le point sur la délibération de la quatrième session ordinaire :

1. la taxe de 50f sera instituée par tête de petit ruminant vendu et quittant la commune à partir de janvier 2022 ;
2. la taxe des embarcations des produits agricoles quittant la commune ;
3. l'achat d'un véhicule pour la commune ;
4. le conseil a marqué son accord pour la régularisation des indemnités de l'agent d'Etat Civil, du gardien et la prévision du salaire d'un Secrétaire General en cas de recrutement.
5. la construction d'une fourrière.

### **2. Informations :**

On retient ici le compte rendu des différentes missions effectuées par le maire, l'adjoint au Maire et certains conseillers municipaux ainsi que les réalisations faites dans la commune.

Pour sa part le maire a présenté aux participants les différentes missions qu'il a effectuées pendant l'intersession : il s'agit de l'atelier de formation des maires et maires-adjoints sur la réforme du système de l'Etat Civil tenu à Maradi du 4 et 5 Janvier 2022 ; la réunion de la commission Régionale et de l'Assainissement (CREA) au titre de l'année 2021 tenue à Maradi le 7 Janvier 2022, réunion au cours de laquelle une feuille de route pour le redressement de la situation de la gestion déléguée dans la Région de Maradi ; la Réunion

Santé Monitoring 2<sup>e</sup> semestre 2022 ; Forum Régional sur l'Education tenu à Maradi le 18 février 2022 , thème abordé « Contribution à la réduction des abandons et exclusion des élèves en particulier les filles de CM du primaire » ; réunion de compte rendu tenu à Dakoro le 19/02/2022 du Président, du Trésorier et du Secrétaire Permanent de l'Association des Communes Partageant la Vallée de la Tarka (ACPVT) ; atelier de formation des ordonnateurs et receveurs tenu à Maradi les 22 et 23 février 2022 sur les activités de la Cour de Compte ; atelier de renforcement des capacités des maires, secrétaires municipaux et receveurs sur le processus d'élaboration du budget municipal ; réunion avec le gouverneur , compte rendu de la réunion avec le Président de la République sur la sécurité et les réseaux sociaux.

Le Maire-adjoint a intervenu pour faire le compte-rendu des missions qu'il a effectuées : atelier de formation des maires et maires-adjoints sur la réformes du système de l'Etat Civil tenu à Maradi du Samedi 8 au Dimanche 9 Janvier 2022; atelier organisé par l'ANFICT à l'intention des maires et les FCC sur les conditions d'accès et utilisation des Fonds Communs Sectoriels de l'Education(FCSE) ; réunion des maires, chefs des cantons des communes de département de Dakoro sur consultations prénatales, les vaccinations des enfants.

La première phase de la vente à prix modéré à été développée par le maire et maire-adjoint : en effet 40 tonnes de mil ont été mis à la disposition de la commune rurale de rouboulet à la date de session la totalité de mil est vendu dans le centre principal de Roubou et les deux centres secondaires de Koumbaki et Maikoulaki. Le versement a été intégralement effectué à la SONIBANK de Maradi.

quant à la phase II, elle est 50 tonnes (25t du mil et 25t du sorgho), vient d'être lancée par le Préfet, donc en cours au moment de la session.

Les femmes élues ont aussi effectué des missions tant à Maradi qu'à Dakoro dans le cadre de la mise en place des bureaux des femmes élues de la région de Maradi et des femmes élues du département de Dakoro.

### 3. Situation financière 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

**Bilan du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 :** le receveur a dressé le bilan du premier trimestre 2022 dont la synthèse est donnée dans le tableau ci-dessous

	Recettes	Dépenses
Janvier 2022	3 151 600	1 003 129
Février 2022	1 300 400	1 746 509
Mars 2022	1 471 400	1 613 440

Ensuite il a cas de l'utilisation des Fonds de Péréquation et des fonds FAD. ils ont servi à régler des dettes et à doter des écoles de la communes des tables bancs des bureaux et des tableaux à chevalet.

### 4. Construction du Parc à Bétail du marché de Sakabal :

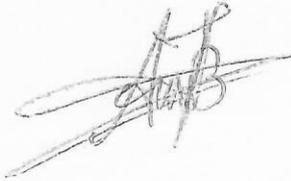
Le maire a fait le compte rendu de la mission des partenaires qui se sont engagés à réaliser l'ouvrage mais le terrain doit être plus étendu à un hectare de plus. Le Conseil doit prendre une délibération dans ce sens.

**Divers :**

En divers, le conseil a été informé des dispositions à prendre pour garder la sécurité dans la commune et le Maire a longuement intervenu pour la cohésion sociale et la vigilance sur les contenus des réseaux sociaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance tout souhaitant à chaque participant un bon retour dans sa famille.

**Le rapporteur :**  
Adamou Bara



**le président du conseil communal :**  
Mahamane Inti

